



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 72
Nombre de procurations : 10

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Madame Delphine BLAYA
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Odile GOIZET-DUMONT suppléante de M. Dominique GRIMPRET	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Georges MEZUI	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Madame Céline RENAUD	Madame Céline RABUT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Adrien GUENE
Madame Brigitte POPARD	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Patrice CHATEAU	

Membres absents :

Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Cyril GAUCHER	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Catherine VICTOR pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Jean DUBUET

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Coopérations – Gestion des astreintes avec le PC OnDijon – Convention à signer entre Dijon métropole et la ville de Chenôve

On Dijon est un projet métropolitain qui vise à optimiser la gestion des interventions sur l'espace public urbain. Le service est notamment assuré grâce au Poste de Pilotage Connecté (PPC) qui regroupe plusieurs équipes et entités :

- le portail téléphonique métropolitain pour la gestion des demandes citoyennes non urgentes,
- le Centre d'Information et de Veille Opérationnelle (CIVO) pour la gestion de la tranquillité sur l'espace public et l'exploitation des caméras et bornes,
- le PC DIVIA pour la gestion de la mobilité,
- le PC OnDijon (24/7) pour la gestion des urgences.

Le PC On Dijon s'appuie sur la connaissance organisationnelle et patrimoniale de Dijon et de la métropole retranscrite sous forme de procédures préétablies dans l'outil appelé l'hyperviseur (outil pour la gestion des événements portant sur les atteintes aux personnes et aux biens, hors gestion des services de secours).

Le Poste de Pilotage intervient aujourd'hui sur la gestion des interventions qui relèvent des compétences de la métropole et de la ville de Dijon.

La ville de Chenôve ayant souhaité recourir au dispositif en place pour gérer ses interventions communales d'astreinte en heures non ouvrées, avait décidé par délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2023 et conformément à la délibération du conseil métropolitain du 21 décembre 2023 de se rattacher à ce dispositif à titre expérimental pour 2024.

A la ville de Chenôve, il existe trois groupes d'astreintes : l'astreinte élu, l'astreinte cadre, l'astreinte technique. Toutes communiquent entre elles.

Pendant cette phase expérimentale, le PC On Dijon est devenu le point d'entrée des alertes et s'est chargé de la diffusion de l'information aux personnes de la ville de Chenôve concernées, via un mode de communication prédéfini et agissant en fonction du degré d'importance de l'alerte. Ce dispositif a permis de faciliter les missions d'astreintes de la commune, sans toutefois les remplacer.

Les services de Dijon métropole et de la ville de Chenôve ont travaillé les processus pour être intégrés dans l'hyperviseur.

Au terme de la phase d'expérimentation, l'ensemble des critères définis conjointement ont été atteints, marquant le succès de l'expérimentation et validant le principe opérationnel.

La présente convention a pour objet de maintenir l'intégration de la ville de Chenôve au PPC dans le cadre organisé et coordonné de Dijon métropole et de la ville de Chenôve. Elle est conclue pour une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2025, renouvelable par tacite reconduction.

Ce dispositif pourrait être étendu aux autres communes désireuses d'en bénéficier.

Vu le projet de convention de gestion,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le projet de convention en annexe ;
- **d'autoriser** le Président à y apporter les modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- **d'approuver** la signature du projet définitif et les actes nécessaires à son exécution.

SCRUTIN POUR : 82

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 10 PROCURATION(S)